



CAPL2 DU 26 JUILLET 2011 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le gouvernement persiste et signe dans sa volonté d'imposer la politique d'austérité et de réduction de la dépense publique qu'il a décidé de mettre en œuvre. Cette année encore, les moyens attribués au service public sont à la baisse dans les projets gouvernementaux.

Après le gel des salaires pour les agents publics, les suppressions de postes et la baisse des crédits de fonctionnement en 2011, des mesures similaires sont envisagées au titre du budget de l'État pour 2012. Le Premier ministre a été clair, lors de la réunion des ministres du 5 mai 2011 : les plafonds de dépenses prévus dans le budget triennal 2011-2013 "ne pourront être revus à la hausse".

En matière de politique salariale, les mesures d'ores et déjà annoncées vont dans ce sens : aucune augmentation de la valeur du point d'indice fonction publique, et ce pour la deuxième année consécutive. Une première depuis la Libération !!!

La même mesure est envisagée pour 2013, dans la logique de budget triennal qui vise à inscrire dans la longue durée les politiques d'austérité. Avec une augmentation de 2,32% des prix constatée par l'INSEE depuis le 1er juillet 2010, date de la dernière augmentation de la valeur du point d'indice fonction publique, c'est une véritable régression du pouvoir d'achat qui est enclenchée par les pouvoirs publics.

Une telle politique de stagnation de la valeur du point d'indice est parfaitement injuste.

C'est une attaque inacceptable contre le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires. C'est depuis presque 10 ans, une perte de rémunération de largement plus de 10 %. Les propos du secrétaire d'État à la fonction publique ne peuvent pas le masquer même s'il prétend le contraire, en faisant référence aux avancements d'échelon que perçoivent les agents tous les deux ou trois ans, avec des augmentations d'échelon de 15 à 20 points d'indice.

Mais, alors que ce déroulement de carrière à l'ancienneté permet tout juste de limiter les dégâts provoqués par l'austérité salariale, ce sont bien les fondements même de la politique salariale, de la reconnaissance des qualifications, du droit à la carrière, ainsi que la grille salariale elle-même, qui sont mis en cause.

La vérité, c'est que la politique salariale du gouvernement ampute notre pouvoir d'achat et qu'elle nie le principe de carrière et la notion même de reconnaissance des qualifications. La vérité, c'est que la politique globale du gouvernement rationne l'intervention publique et la met au service du profit et des plus fortunés.

Le mouvement local des agents de catégorie B présenté à l'occasion de cette CAPL est déficitaire de 10,5 agents avec des situations très difficiles dans les SIE qui affichent un solde de -10 agents (ex : Ivry : -2, Villejuif : -2,6). Et cette situation tient compte des 27 suppressions d'emplois B au 1^{er} septembre 2011.

L'accumulation des suppressions d'emplois à la DGFIP cause des dégâts considérables, dégradant les conditions de vie au travail, mettant en péril les missions publiques.

La DG est pour le moins inconséquente dans sa politique de gestion prévisionnelle des emplois, aboutissant à cette situation des effectifs désastreuse pour tous.

Au niveau national de nombreux stagiaires n'ont pas vu leurs vœux examinés sur des directions restant ouvertes (notamment le Val de Marne) avec un déficit par rapport au TSM. Ces agents font donc les frais d'une politique de l'emploi désastreuse. La Direction Générale a refusé à de très nombreux contrôleurs en première affectation des postes dans les départements ouverts et ayant des postes vacants, au seul motif de la « gestion de la pénurie ».

Pour ces raisons, les élus CGT voteront contre ce mouvement et réaffirment avec force la revendication d'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services, seule façon de garantir le maintien et le développement d'un service public de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire.

Questions diverses :

Brigade N°1 BOISSY :

Suite à l'affectation de 4 inspecteurs SPM (Stage premier métier) à la brigade n°1, la CGT a demandé comment une brigade en « sommeil » pouvait accueillir 4 SPM ».

Réponse : Suite à la nomination de Mme CONTOUT nouvelle IP pour cette brigade et compte tenu de l'affectation nationale de ces agents (Boissy Gestion /contrôle), la Direction a fait le choix de réactiver la brigade n°1 tout en en faisant une brigade banalis ée alors qu'elle était spécialiste des ESFP..

Les 3 inspecteurs affectés doivent donc rejoindre cette brigade afin de rééquilibrer les effectifs de chaque brigade et des chefs de service.

Afin d'assurer le tutorat de chaque inspecteur stagiaire, la Direction a demandé aux brigadiers de Boissy (brigades 2 – 6 et 9) de se porter **volontaires** pour assurer ce rôle.

A ce jour seul un inspecteur s'est déclaré !!

Parking de Créteil :

La rumeur est bien fondée, la négociation au sujet des parking du CCR se révèle très compliquée.

Dans le cadre des travaux de rénovation des parkings du CCR, la direction du centre souhaite renégocier les modalités d'attribution des parkings.

Suite à une rencontre entre la Direction du CCR et celle de la DDFIP il y a 2 mois, nous sommes toujours dans l'attente d'une proposition pour conserver les 160 places de parking qui nous sont attribuées.

Une relance devrait être faite fin août /début septembre par notre direction locale.

A suivre !